

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE - (N° 1601)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC26

présenté par

M. Peu, Mme Bourouaha et M. Maillot

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cosignataires alertent sur cet article qui vient déréguler complètement les conditions de prêt entre organismes non lucratifs, sans qu'il y ait de justifications étayées au sein de la PPL. Les associations peuvent déjà accorder des prêts, avec certaines limites de temps et à taux zéro. En l'absence d'éléments complémentaires qui viendrait justifier cette dérégulation, les cosignataires proposent de supprimer cet article.